



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question au Gouvernement n° 378

Texte de la question

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Éric Alauzet, pour le groupe écologiste.

M. Éric Alauzet. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, nous partageons une obsession : la création d'emplois, pour redonner de l'espoir aux Français.

La politique libérale relayée par le précédent gouvernement a conduit au déclin de notre industrie et au chômage massif, en progression constante depuis deux ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes écologiste et SRC. - Exclamations sur les bancs des groupes UMP et Rassemblement-UMP.*) Oui, deux ans, mesdames et messieurs de l'opposition !

Pour répondre à cette urgence, nous allons créer, avec les emplois d'avenir et les contrats de génération, 300 000 emplois d'ici à la fin 2013, pour un coût équivalent aux 4,5 milliards engloutis par la précédente majorité au profit des heures supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Hier, le crédit d'impôt compétitivité emploi a été adopté. Nous souhaitons un dispositif plus concentré sur nos TPE, PME et ETI, notamment dans l'industrie. Nous avons proposé, comme pour la BPI, mais cette fois sans succès, des critères écologiques et énergétiques pour préparer la mutation vers une économie moderne, robuste et plus compétitive.

Le financement passe en partie par l'augmentation de la TVA. Nous n'avons pas d'objection sur le principe.

Vous avez souhaité faire vite, fort et simple. Dont acte. Néanmoins, les créations d'emplois ne sont pas assurées. En revanche, avec une éventuelle augmentation de la TVA de 7 à 10 % dans le secteur du bâtiment, le risque de perte d'emplois est réel. Il est évalué à 18 000, ce qui irait à l'encontre de nos objectifs.

(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et Rassemblement-UMP.*)

Tout aussi réel est le risque de ralentissement de la construction de logements sociaux, ou d'atteinte au pouvoir d'achat des habitants bénéficiaires des services publics écologiques primaires de l'eau, de l'assainissement, des déchets et des transports.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer que le travail va reprendre prochainement avec le Parlement pour définir les moyens qu'il convient de mettre en oeuvre afin de financer définitivement le crédit d'impôt, notamment avec la TVA ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Pierre Moscovici, *ministre de l'économie et des finances*. Monsieur le député, ici même a eu lieu hier soir le débat sur l'amendement au projet de loi de finances rectificative créant le crédit d'impôt compétitivité emploi, qui a été voté par une large majorité.

Les préoccupations que vous exprimez, c'est-à-dire faire en sorte que ce soient les entreprises de taille intermédiaire, les petites et moyennes entreprises qui soient les fers de lance de notre économie, ont été et seront prises en compte.

Il est évident - cela n'a pas été dit parce que c'eût été redondant - que tout ce qui va dans le sens de la transition écologique et énergétique est au coeur de la politique du Gouvernement, et le crédit d'impôt va y contribuer.

Mais vous m'interrogez sur les taux de TVA. Nous avons souhaité, par souci de transparence, en débattre ici même. Nous allons proposer un nouveau triptyque, qui est simple : 5 %, 10 %, 20 %.

Ce qui a été dit hier - c'était notamment la position du rapporteur général du budget -, c'est que nous avons du temps pour travailler sur ce sujet, puisque c'est au 1er janvier 2014 que cette nouvelle modulation sera applicable. Nous n'avons pas souhaité entrer tout de suite dans une typologie trop étroite. Nous faisons confiance au Parlement, tout au long de l'année 2013, pour élaborer le dispositif. Des préoccupations légitimes ont été exprimées, par exemple sur le logement social. Elles seront entendues, et c'est le Parlement tout entier qui pourra en débattre, notamment dans le cadre de la commission des finances. J'ajouterai deux points. Premièrement, nous devons veiller à ce que si l'on augmente ici, on diminue là, et réciproquement. Autrement dit, il faut que le rendement de la mesure soit constant. Deuxièmement, nous devons aussi tenir compte de la vigilance de l'Union européenne, qui exigera trois taux et que le dispositif ne soit pas trop subtil, afin que nous ne soyons pas accusés de distorsion de concurrence. En tout cas, je veux vous dire notre totale confiance dans le Parlement et la disponibilité du Gouvernement à travailler avec vous sur cette question. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 378

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 décembre 2012](#)